

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Nous, députés de ce côté-ci de la Chambre, avons été enchantés d'apprendre en lisant *Le Soleil* que le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) peut compter, en tant que chef, sur l'appui de partisans plus nombreux et plus chauds que jamais, et qu'il entend mener son parti à la victoire lors de la prochaine campagne électorale fédérale.

Des voix: Bravo!

M. Chénier: Je propose donc, avec l'appui du député de Mercier (M^{me} Hervieux-Payette):

Que la Chambre témoigne sa confiance dans la capacité du très honorable député de conduire son parti et qu'elle lui souhaite de réussir à le faire agir comme un seul homme.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Le député de Pembina.

Une voix: Qui a dit non?

Mme le Président: Même si le député a obtenu le consentement unanime de la Chambre, je regrette de ne pouvoir mettre sa motion en délibération, car je suis certain qu'il s'agit là d'une blague.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'ACCEPTATION VOLONTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, étant donné l'opposition générale à la conversion au système métrique imposée par le décret du conseil CP 1981-1705, qui sera illustrée tout à l'heure par la présentation de milliers de pétitions, je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement libéral suive l'exemple du gouvernement progressiste conservateur précédent et n'approuve la conversion au système métrique que si elle est volontaire et reçoit l'appui des secteurs intéressés.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES RISQUES DE L'UTILISATION DES TERMINAUX À ÉCRAN CATHODIQUE POUR LES EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, les terminaux à écran cathodique produisent des effets anormaux sur la grossesse des employées, et il paraît que les chefs de service des ministères de l'État hésitent à muter automatiquement les femmes enceintes par crainte de créer un précédent. Étant donné que les employés des Terrasses de la Chaudière ignorent la politique du gouvernement concernant la mutation des employées malades ou enceintes, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que le Conseil du Trésor envoie une directive à tout le personnel de gestion, en vue d'autoriser la mutation immédiate de toutes les employées malades ou enceintes qui occupent un poste présentant des risques.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'INTERDICTION DES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Mercredi prochain marquera le deuxième anniversaire du discours du trône dans lequel le gouvernement promettait de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour protéger les droits des handicapés. Étant donné que le gouvernement n'a encore rien fait, je propose, appuyé par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre invite le ministre de la Justice à présenter à la Chambre des amendements à la Loi canadienne sur les droits de la personne qui rendraient illégale toute discrimination envers les Canadiens handicapés et que ces amendements soient conformes à la première recommandation du rapport «Obstacles».

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.